

Booster les commerces dans les gares du GPE

Philippe Yvin, président du Directoire de la Société du Grand Paris (SGP), et Patrick Ropert, Directeur Général de SNCF Gares & Connexions, ont signé une convention de partenariat portant sur l'organisation des commerces, des services et des activités de proximité dans les futures gares du Grand Paris Express (GPE) en interconnexion avec SNCF. Vingt-huit gares du GPE sont en effet interconnectées avec le réseau SNCF. Cette convention vise à mettre en cohérence la programmation commerciale et servicielle des gares en interconnexion et à partager les retours d'expériences respectifs sur les innovations commerciales en gare. Une collaboration qui permettra d'assurer une bonne lisibilité de l'offre pour les clients et d'adapter le dimensionnement de la programmation commerciale entre les offres de la SGP et celles de SNCF Gares & Connexions. La convention est établie pour une durée de trois ans reconductible.

Crédit logo :© SNCF